

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5898 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques réflexions à propos du budget de 1929 en discussion actuellement devant le Sénat.

Le Sénat se hâte !...
Il rattrape le temps que la Chambre a perdu.

Nous aurons pour nos étreintes un beau budget tout neuf.

A dire vrai, il sera plus nouveau par la date que par la matière. C'est un peu comme un livre ancien auquel on a mis une nouvelle reliure.

Certes, il comporte des changements. Il réalise des progrès dans l'aménagement des impôts...

Mais c'est le total de ceux-ci qui ne diminue pas.

Tel que la Chambre l'a envoyé au Sénat, ce budget comportait 45 milliards 234 millions de recettes avec un chiffre de dépenses sensiblement égal...

Tel que le Sénat le retournera au Palais-Bourbon après discussion et révision il restera tout près du chiffre susdit.

Enfin, ne conservons aucun espoir qu'il soit réduit lorsque — le 31 décembre à minuit — l'accord des deux Chambres en aura fait le compte définitif des recettes et dépenses de la France pour l'année 1929.

A ces 46 milliards, il convient d'ajouter les crédits affectés à la Caisse d'Amortissement. Bien qu'ils soient constitués par le monopole des tabacs ils n'en sont pas moins une recette budgétaire, le produit d'un impôt indirect qui s'additionne aux autres. Et il y en a pour quelque 4 milliards.

C'est donc un total de 50 milliards non compris les recettes des Postes, Télégraphes et Téléphones que l'on ne saurait considérer comme un impôt car rien ne prouve qu'une Compagnie privée nous ferait payer ses services moins chers.

Mais ces 50 milliards ne sont pas la seule charge à supporter par les contribuables.

Nous n'en sommes pas quittes à si bon compte !
Ce n'est là que la part de l'Etat. Ces recettes sont exclusivement affectées aux dépenses nationales.

Il y en a d'autres : les dépenses des départements et celles des communes. Il y a les budgets votés par les Conseils généraux et ceux votés par les Conseils municipaux.

Ce sont d'autres budgets, mais qui s'alimentent à la même source : notre poche. Les impôts changent, mais les contribuables restent les mêmes. Impôts locaux, centimes additionnels perçus par les collecteurs du département ou de la commune sur le « principal » des contributions foncières, personnelles, mobilières et des patentes, octrois et taxes diverses. On a calculé qu'il y en a en France pour près de 6 milliards.

Bref, sans entrer dans le détail des chiffres, il résulte des études faites au ministère des Finances que les contribuables du bon pays de France déboursent bon an, mal an dans les 60 milliards aux caisses publiques.

« Comme on est fier d'être Français quand on contemple la Colonne », chantait-on au temps de Louis-Philippe. Qu'est-elle cette Colonne de Juillet auprès de celle de nos Impôts ? Et de quelle fierté ne devrions-nous pas nous sentir ému en constatant que le pays porte sans en être écrié un aussi formidable fardeau ?

Mais ce n'est pas de fierté que nous sommes saisis, c'est d'étonnement.

Cela donne un démenti à tous les calculs des spécialistes financiers et des économistes les plus « distingués ». Jamais, il y a quelques années encore, on ne leur eût fait admettre comme possible cette chose que tout le monde voit pourtant et dont la réalité n'est pas discutable.

— Mais alors, dirait celui qui s'en tiendrait aux anciennes théories d'école, c'est tout de la substance du pays qui s'en va par là. La vie doit être terriblement resserrée. Toute l'activité économique doit s'en trouver paralysée et il s'ensuit forcément une misère qui va grandissant et qui peu à peu dévorera tout.

— Voyez-vous dans notre société

quelque chose de semblable ? Vous semble-t-il que le public rechigne aux dépenses et même aux dépenses de luxe ?

Les plus petites villes vous donnent un spectacle que l'on peut comparer à celui d'avant la guerre. Regardez-le et dites s'il vous paraît qu'il y a eu appauvrissement ou restriction. Passez seulement dans les rues en observant la toilette des femmes : elles vous renseigneront sur le point de savoir si les soucis de l'élégance se sont répandus ou si au contraire, ils se sont restreints. Voyez les magasins et les boutiques : vous paraissent-ils moins somptueux ? Sont-ils privés de marchandises coûteuses, n'étaient-ils pas en abondance des articles de luxe ? Allez dans les salles de spectacle et dites si vous les trouvez désertes ?...

Tout, au contraire, crie que l'existence de chacun s'est élargie. La comparaison avec l'état de choses d'avant 1914 est frappante. Le bien-être s'est répandu. Les besoins de vie confortable ont gagné de proche en proche des couches nouvelles de la population. Loin d'avoir diminué, la consommation a beaucoup augmenté et particulièrement celle que l'on considérait autrefois comme des choses de luxe.

Je ne vous dirai pas à quoi cela tient, car les causes en sont nombreuses. C'est un fait dont il faut se féliciter car il est une preuve de mieux-être et ces besoins à satisfaire sont aussi un élément de progrès.

Considérée du point de vue budgétaire, cette consommation accrue enrichit l'Etat. Car plus les particuliers dépensent et plus le fisc encaisse.

Seulement, il faudra que les vieux économistes revisent leurs formules et corrigent leurs théories, car ils tenaient jusqu'ici pour certain que l'accroissement des charges publiques était un obstacle au développement de la prospérité générale.

E. L.

PETITS MOTS D'ECRITS

Le créateur d'un moyen de transport universel

La France se montre souvent mauvaise mère envers ses meilleurs fils. Elle a laissé finir dans la misère : Lenoir, inventeur du moteur à gaz ; Forest, inventeur du moteur à essence ; Sergent inventeur de la chaîne de transmission ; Tellier, inventeur du frigorifique. Mais elle leur a édifié des statues après leur mort.

... A l'heure actuelle, elle laisse dans le plus grand dénuement un vieillard de 70 ans, fils et frère de ceux qui inventèrent la pédale ; et le Touring Club de France, s'adresse à M. « Tout le Monde » pour soulager l'infortune de Francisque Michaux.

Ce sont ceux que l'invention de Pierre Michaux a enrichis qui devraient se faire gloire de dénouer les cordons de leur bourse.

Aux débiteurs de payer leur dette ! C'est un geste facile : simple reconnaissance du ventre.

Les fils de Michaux ont collaboré avec leur père aux différentes inventions qu'il a réalisées ; ils ont continué la série de ses inventions en construisant notamment, de toutes pièces, une voiture automobile à vapeur. Celle-ci a parcouru, montée par trois des frères Michaux, le trajet de Paris à Rouen en 1869.

Le frère aîné, Ernest, a construit également, en 1867, un petit chemin de fer à vapeur. On en voit encore un modèle fonctionnant chaque année, à la fête de Neuilly.

Un certain jour de l'année 1867, un chapelier nommé Brunel apporta à l'atelier des Michaux, qui se trouvait à ce moment cité Godot-de-Mauroy, dans l'avenue Montaigne, une « draineuse » à réparer.

Le fils aîné, Ernest, fit la réparation. Il alla essayer ensuite ce véhicule. On l'actionnait en traînant alternativement les pieds par terre pour amener la progression. Ernest Michaux revint éreinté de son essai. Il déclara à son père que c'était une machine qui avait peu d'avenir, à moins qu'on ne la perfectionnât. Les Michaux y songèrent immédiatement.

Leur première pensée fut d'adapter à la draineuse des repose-pieds fixes. Ensuite, se présente à leur esprit, l'idée géniale de faire passer un axe au centre du moyeu et d'y adapter deux manivelles avec pédales. Ainsi, et pour la première fois, le pilote se trouvait lui-même libéré de tout contact avec le sol.

Informations

Au Sénat

Dimanche, le Sénat a discuté les budgets de la justice. Au cours de la discussion, M. Barthou a déclaré qu'il déposerait un nouveau projet sur la réforme judiciaire.

Le budget de la justice est voté. Le Sénat vote également les budgets des services pénitentiaires, de la Légion d'honneur, des régions libérées, de la marine marchande, de l'Ecole Centrale des Colonies et de la marine.

Lundi, le Sénat a discuté et adopté le budget de la guerre, des chemins de fer, des pensions. Le budget de l'instruction est abordé, mais la suite de la discussion a été renvoyée à mercredi.

La discussion du budget

Après la discussion du budget par le Sénat, la Chambre entreprendra un nouvel examen de ce budget.

D'après les prévisions l'accord pourra être réalisé dans la nuit du 28 au 29 décembre. C'est alors que le Parlement se séparerait. La session extraordinaire étant terminée.

Les congés parlementaires ne dureront que jusqu'au mardi 8 janvier.

Les finances communales

Le Comité consultatif, spécialement créé pour préparer le projet de loi sur la réforme des finances communales promise par M. André Tardieu à la Chambre, vient de terminer ses travaux. Il prévoit le remplacement des ressources actuelles par une taxe foncière établie sur le revenu net qui sert pour l'assiette de l'impôt de l'Etat, une taxe d'habitation basée sur la valeur locative des locaux d'habitation, avec déduction du minimum de loyer indispensable à l'existence et une taxe professionnelle assise sur la valeur des locaux industriels ou commerciaux. Par contre, le projet supprimera les centimes additionnels et les deux taxes foncières créées par la loi du 13 août 1926.

Accord franco-allemand

Les délégations française et allemande chargées de la négociation d'un accord réglant le trafic et la circulation frontalière sur la frontière franco-allemande, viennent de se mettre d'accord sur un projet de convention qui est maintenant soumis à l'approbation définitive des deux gouvernements. Les deux délégations se réuniront à nouveau vers la mi-janvier pour la signature de la convention.

Le tunnel de Gibraltar

Les travaux préparatoires de construction du tunnel de Gibraltar dont l'issue, en Afrique, sera près de Tarifa, seront entrepris à partir du mois de février prochain.

L'auteur du projet, le lieutenant-colonel Jenevois, interviewé par les journaux, fait ressortir l'importance de la mise en valeur de Tanger au point de vue des communications. Avant vingt ans, il sera possible de se rendre en chemin de fer à Dakar, par s'embarquer pour l'Amérique. Le colonel Jenevois montre comment l'établissement d'une zone franche permettra de transformer les rives du détroit en centres industriels ou les matières premières coloniales seront transformées en produits manufacturés.

Règlements des réparations

L'ambassadeur d'Angleterre a rendu visite à M. Kellogg, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et, au nom des gouvernements alliés, lui a exprimé le désir de ces derniers de voir les Etats-Unis participer à la solution du problème des réparations.

Immédiatement après M. Kellogg a conféré avec M. Coolidge. Le Gouvernement accepte la participation d'experts américains à la commission des réparations. Ces experts devront être choisis et nommés par les gouvernements alliés et le gouvernement allemand.

Jeunesse son père en travaillant à son atelier ; il a pris lui-même trois brevets, notamment pour une bicyclette dont la transmission est ingénieuse. Il aura, dans deux mois, soixante-dix ans. Il est obligé de travailler encore. Il exerce, au milieu de l'estime générale, son modeste métier de courtier en automobiles. Il ne pourra le continuer longtemps.

A l'étranger, un tel homme ne vieillirait point dans la gêne. En Angleterre, en Amérique, le gouvernement, les grandes Associations lui auraient assuré pension, dotation. Si chaque cycliste, dans le monde versait seulement un sou pour le descendant du créateur de la bicyclette, le pauvre homme deviendrait du coup millionnaire. Il n'en demande pas tant.

Nous non plus.
Un pays doit honorer les fils de ceux qui l'ont honoré. De l'Antimoteur des Temps Nouveaux]

Bolivie et Paraguay

La légation de Bolivie à Paris communique la note suivante :

La légation de Bolivie met en garde l'opinion contre les nouvelles tendances. La Bolivie a accepté les bons offices de la commission de conciliation et d'arbitrage de Washington, elle désire donc l'arrangement pacifique de son conflit avec le Paraguay. Toute nouvelle tentative à cet esprit est absurde et fantaisiste.

En Afghanistan

D'après les télégrammes de Kaboul à la légation d'Afghanistan à Londres, les Khugavri ont fait leur soumission.

Une nouvelle tribu est venue offrir son aide au Gouvernement qui, recevant en outre des renforts de toutes les parties du pays, est maintenant maître de la situation.

EN PEU DE MOTS.

— Un tremblement de terre a été ressenté dans l'île de Jersey. Il n'y a aucun dégat.

— Des désordres ont éclaté en Argentine entre les partisans du président Irigoyen et ses adversaires. Il y a eu plusieurs victimes.

— L'état du roi d'Angleterre est sans changement. Mais c'est la première fois, mardi, que le médecin n'a pas fait sa visite quotidienne au Palais.

— M. Klotz, ancien ministre des finances, a subi un examen mental. C'est le troisième qu'il subit, les experts n'ayant pas pu se mettre d'accord.

— A Paris, les machinistes des théâtres subventionnés de l'Opéra-Comique et de l'Odéon se sont mis en grève.

— Mme André, épicière à Epinac-les-Mines s'est piquée à la main avec un morceau de fer rouillé, fut atteinte d'une hémorragie et a succombé.

NOS ÉCHOS

A propos du gui.

Nous sommes dans la semaine du gui. Cette plante symbolique du bonheur, Shakespeare, le croirait-on, la déclarait maléfique ; et on ne la trouve pas dans les branches d'églice.

Savez-vous pourquoi la coutume est d'accrocher aujourd'hui le gui au plafond, et pourquoi ceux qui passent dessous ont le droit d'échanger un baiser ? L'histoire est charmante.

Il y avait jadis, disent les Scandinaves, un petit garçon appelé Baldur, si brillant qu'on le surnomma le Dieu du Soleil. Sa mère l'aimait au point qu'elle fit jurer à toute chose, dans les cieux et sur terre, de protéger son petit garçon. L'univers entier promit, sauf le gui caché dans les branches du chêne, et caché la mère oubliée de s'adresser. C'est pourquoi Loki, l'esprit du mal, voulant tuer l'enfant, fit une flèche avec le bois du gui et perça au cœur le petit Baldur. Mais le monde entier versa tant de larmes avec la mère, que Baldur revint à la vie. Le gui, pour qu'il fut purifié de son crime involontaire, a été consacré à la mère, déesse de l'Amour, et pour qu'il fut à jamais préservé du mal, il a été décidé qu'il ne toucherait pas la terre, empire imparfait sur lequel le méchant Loki étend sa puissance.

Ainsi, le gui, loin d'être maléfisant, est-il devenu un emblème de paix et d'amour.

Le talisman.

Cinq heures du soir, en l'un des endroits les plus encombrés de Paris. Soudain, coup de sifflet. Les voitures s'arrêtent. Un passage s'ouvre. Tandis que les agents se mettent au garde à vous, une femme élégante traverse. La foule en profite et se précipite à sa suite. Mais, intrigué, quelqu'un s'arrête auprès d'un agent et l'interroge :

— Qui est-ce donc ?
— Voyez, dit l'agent, en désignant du doigt le chapeau de la privilégiée.

Un sergent de ville en brillants était fièrement piqué sur le feutre noir :
— C'est Mme Chappie, murmura l'agent, la femme du Préfet de Police. On n'ignore pas qu'elle a organisé des courses pour les gardiens de la paix. Ceux-ci, par reconnaissance, lui ont offert ce petit bijou. Elle l'arbore fièrement à son chapeau. Aussi, il suffit qu'elle paraisse.

Le talisman est un coupe-file devant lequel s'ouvrent les rangs les plus serrés.

Plus fort que Jules Verne.

La république autrichienne vient d'entrer dans sa sixième année. Que sont devenus, au cours de cette première décennie, les princes qui entouraient le trône, le plus ancien et le plus illustre d'Europe qui fut encore debout au début de ce siècle ?

L'un d'eux est acteur de cinéma et travaille à Hollywood, un autre est dé-

LES ANNALES QUERCYNOISES

LES ÉLECTIONS DANS LE LOT SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-1848)

Les élections de juin-juillet 1830 avaient trompé les espérances du gouvernement de Charles X ; non seulement les 221 signataires d'une Adresse au roi hostile au ministère se trouvaient réélus, mais quarante-neuf nouveaux députés allaient se joindre à eux. Le 26 juillet parurent les fameuses Ordonnances supprimant la liberté de la presse, prononçant la dissolution de la Chambre, encore non réunie, modifiant la loi électorale et convoquant les Collèges électoraux pour de nouvelles élections.

On connaît la suite : protestation des Journalistes contre la violation de la Charte, rassemblement tumultueux se transformant en émeute, abdication de Charles X, le duc d'Orléans choisi d'abord comme Lieutenant-général du royaume, ensuite comme « Roi des Français » sous le nom de Louis-Philippe I^{er}.

Dans le Lot, la lutte avait été fort vive.

L'un des députés sortants, Jean Calmon, signataire de l'Adresse des 221 avant d'être révoqué de ses fonctions de Directeur général des Domaines « pour avoir voté suivant sa conscience », l'opposition libérale décida de se compter sur son nom. « On a destitué M. Calmon ! ces mots résumant tous nos griefs » écrivait de Paris, le cadurcien Berton. La candidature de Calmon fut posée simultanément dans les trois arrondissements et une pressante campagne faite auprès des électeurs auxquels la curieuse distribution de « tabatières électorales » vint rappeler le mérite des 221.

Cependant les efforts du Préfet, de Lantivy — envoyé dans le département pour faire de bonnes élections — réussirent à faire élire à quelques voix de majorité les candidats ministériels, Sirieys de Mayrin-hac, Dussois, de Flaujac, Séguy et de Lentillac, mais au 1^{er} collège de l'arrondissement de Cahors, Calmon l'emporta de dix voix sur le chevalier de Regourd.

Cette victoire sur « la faction » jointe à de réelles qualités personnelles et à une haute situation, devait faire de Jean Calmon, le chef incontesté de notre bourgeoisie libérale durant tout le règne de Louis-Philippe.

La Chambre issue des élections de juin-juillet se réunit le 3 août. Cinquante-deux députés refusèrent le

serment au nouveau régime, soixante-huit furent invalidés. Les élections complémentaires aux sièges devenus vacants eurent lieu le 21 octobre.

Parmi les représentants du Lot, le « légitimiste » Dussois « tournant le dos à ses amis politiques » s'était prononcé pour le nouveau régime, mais de Lentillac et Sirieys avaient donné leur démission, de Flaujac et Séguy avaient été invalidés, et Calmon, réintégré dès le 4 août dans les fonctions de Directeur général des Domaines se trouvait soumis à une nouvelle élection.

Ce fut donc sur cinq sièges que portèrent les élections d'octobre 1830. Les électeurs y procédèrent dans l'enthousiasme : à Cahors, Jean Calmon fut réélu par 104 suffrages sur 110 votants ; à Puy-l'Évêque, l'ancien ministre de Mural, Agar, de Mercuès, Comte de Moshourg, « exilé de la vie politique depuis l'exil de la liberté » « reparut avec elle », et obtint 61 voix sur 62 votants ; de 1792, Guffour, ancien volontaire napoléonien, et baron de l'Empire, et Mural, un vœu du roi à la tête, et l'ancien procureur au roi, Deipon, de Figeac, furent aussi élus, « à une grande majorité ». Au dire d'une dame rageuse, ce succès valut à Delpon « une bruyante sérénade à la nouvelle mode, genre de musique peu difficile à composer ».

Cependant, même après les élections complémentaires où les libéraux l'emportèrent, certains, partageant l'opinion du National prétendaient que la Chambre ne représentait que « la France d'il y a six mois », presque « la France d'il y a quinze ans ». De plus, nulle majorité ferme ne semblait pouvoir s'y former ; Casimir Périer fit prononcer la dissolution et convoquer les collèges électoraux pour le 5 juillet 1831.

Les nouvelles élections eurent lieu suivant la loi du 18 avril 1831 qui avait abaissé le cens d'éligibilité de mille à cinq-cents francs et le cens électoral de cinq-cents francs à deux-cents francs. De plus, les anciens officiers étaient admis au vote en payant seulement cent francs de contributions (demi-cens).

Enfin, la suppression du double-vote accordé par la Restauration aux riches propriétaires, amenait la disparition des collèges électoraux de département ou grands collèges.

(A suivre)
L. SAINT-MARTY.

L'Amérique, pays des crimes.

Les crimes sont fréquents chez nous. Il ne se passe guère de jour où la presse n'ait à réclamer, en effet, quelque crime sensationnel et un ou deux meurtres sans importance. Il est pourtant un fait ; c'est qu'en France la proportion des assassinats, par rapport à la population, est extrêmement faible. C'est aux Etats-Unis qu'elle est la plus élevée.

D'après un savant statisticien, le docteur Frederick L. Hoffmann, elle a doublé depuis 1900 et, au cours des trois dernières années, elle est de 10 meurtres pour 100.000 habitants.

La ville où l'on tue le plus facilement est Memphis, où la proportion est de 69,3/0/0.

Chicago n'occupe que le trente-sixième rang, avec un pourcentage de 13,3, plus du double de celui de New-York.

Et les étrangers prétendent que Paris est une ville de perdition !
Ça ne me regarde pas !...
Un savant, étant occupé dans son cabinet, vit venir à lui un domestique tout effrayé lui criant :
— Le feu est à la maison !
— Allé, répondit-il froidement, avertir ma femme ; vous savez que je ne me mêle jamais du ménage.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

1929 ?

A la fin de chaque année, notre ami Jean de Laramière ne manque jamais d'aller consulter pour nos lecteurs celle qui lit dans l'avenir. Grâce à lui, le Journal du Lot peut faire la nique à tous ses confrères en matière d'information. Il ne se borne pas à raconter ce qui est arrivé, il annonce ce qui arrivera.

Voilà une nouvelle rubrique à créer dans la presse moderne. Qu'est-ce que la « Dernière Heure » de nos grands confrères auprès de celle-là ?... Lisez donc ce que la Prophétesse a dit à Jean de Laramière, lisez et ne frémissez pas.

« Bonjour, Madame la sorcière. Je constate avec plaisir que 1928 s'en va laissant intacts votre charme et vos beaux yeux si énigmatiques. Qu'allez-vous révéler aux fidèles lecteurs du « Journal du Lot » pour 1929 ?

« Je serais fort tenté de dire : Rien ! Tellement je vois un noir chaos sillonné d'éclairs de sinistre augure. Mais vous me faites des compliments... et une femme y résiste difficilement... Donc, 1929, sous les chiffres 21-21 et chiffre 3, soleil et balance, présage un orgueil démesuré, un gaspillage effréné, un vent de folie... 1929 amorce le succès, la réussite, se nuant malheureusement en une lumière éblouissante à travers les rayons de laquelle on découvrira, trop tard, de grossières erreurs.

« Je vois un homme dont la claire intelligence, la forte volonté s'efforcent. Mais une catastrophe le guette, qui détruira sa vie ou toute son œuvre. Avant, pourtant, il aura une victoire qu'il prépare actuellement. Mais qu'il se hâte, il ne verra pas la fin de 1929. « Le cri de vengeance entendu au début de 1928 résonne à nouveau, poussé par des inconscients. Un homme oublié, mais ayant un grand passé, essaiera de reprendre le pouvoir. Malheur à lui... et malheur à nous s'il y arrive. Mais je ne le pense pas car je vois des accidents retentissants, la mort d'un homme très en vue... des morts qui stupéfieront, des lumières qui s'éteindront. Un flot de haine entraîne et submerge le nation ; je vois la barque à ce moment à la dérive. Mais une nouvelle génération intellectuelle est en marche, essaie de se faire une place, qu'elle n'aura réellement qu'en 1932.

« Un homme nouveau, un génie, sort de l'ombre... 1929 ! brillantes apparences... lourdes déceptions... Heureux les mercuriers, ils gagneront beaucoup d'argent. Triomphe de l'esprit ; orateurs remarquables ; brillants triomphes, succès étonnants. Une débauche de toilettes, d'or et d'argent, de la folie partout... Nombreuses affaires louches ; des combinaisons douteuses. Le grand commerce triomphera. Ce sera le règne de l'argent. Mais que les brasseurs d'entreprises soient prudents, de sérieux conflits éclateront entre le capital et le travail.

« Dans la vie de famille : Des discordes nombreuses. Partout la lutte, voire le drame. Mais la beauté française connaîtra le triomphe ; son charme rayonnera. La femme française aura réussite et succès ; elle émerveillera le monde par sa grâce et son bon goût. La nature elle-même sera fantasque. Au printemps, de l'eau. Je vois d'immenses nappes liquides, principalement du côté de l'Océan. Bouleversements dans l'atmosphère...

« La France, cette année, donnera au monde l'apparence du pouvoir absolu. Toutes les puissances auront les yeux fixés sur nous... et nous serons très fiers de cette auréole, de cette admiration de notre force et de notre génie. Mais cette auréole se videra vers la fin de l'année, pour s'obscurcir en 1930... momentanément... pour un renouveau plus éclatant... Heureux les sages qui, ne se laissant pas éblouir, sauront goûter le bonheur que le bien-être donne à ceux qui savent le discerner...

Je remercie Mme Marcelle France au nom du « Journal du Lot », et je lui prie, me permettant d'être parmi les sages et les philosophes qui savent saisir le bonheur quand il passe, et sont heureux surtout parce qu'ils savent prendre : les gens comme ils sont et le temps comme il vient.

Jean de LARAMIÈRE.

Compatriote

Notre compatriote, M. le capitaine Lalla, est promu au grade de chef de bataillon et affecté au tribunal militaire de l'armée du Rhin.

Enseignement primaire

Postes vacants ou susceptibles de le devenir le 1^{er} janvier 1929 : Ecoles de garçons : Douelle, Autoire, Ste-Colombe, Lacapelle-Marival (adjoint), Montfaucou, Espeyroux, Lanzaac. Ecoles de filles : St-Chamarand, Crayssac, Cajaré (adjointe), Le Vigan (direction de deux classes), Cahors (adjointe), Souillac (adjointe). Ecoles mixtes : Saux, Pradines, Durban, Lavercaillère, Cours, Bonneviolle, Cardaillac, Terry, Vaillac.

D'un drame à l'autre

LE BANDIT DE SAINT-DAUNÈS TRAVESTI EN FEMME est arrêté à Cahors

Sous un déguisement maladroit qui le fait aussitôt remarquer, Constant Taurand est arrêté à l'Hôtel du Midi. Il essaya de tuer un agent et se blessa mortellement.

Voilà un épilogue bien inattendu au drame, resté jusqu'ici mystérieux, de Saint-Daunès !... Il est utile de rappeler brièvement les faits dont nous avons à raconter la suite.

Le crime de Saint-Daunès

Cela commence d'ailleurs comme cela finira par un coup de revolver. Constant Taurand était domestique agricole et avait son domicile à Miramont (Tarn-et-Garonne). Agé de 24 ans, il avait demandé la main de sa cousine, Mlle Lacroix dont le père est propriétaire à Saint-Daunès, très connu et très sympathique dans la région.

Taurand ne présentait aucune des garanties morales et personnelles qu'un père est en droit de demander à un futur gendre. Il n'était pas un « parti acceptable ». Il fut éconduit. Il dut garder rancune de cet échec. Et c'est ainsi que le jeudi 22 novembre, il quitta Miramont, se rendit à St-Daunès, et, vers 5 heures du soir, la figure recouverte d'un masque qu'il avait acheté chez un coiffeur de Bourg-de-Visa, il pénétra dans la grange où se trouvait M. Lacroix.

Il ouvrit la porte, s'avança vers celui-ci surpris et cria : « La bido ou l'artzen ! » Au même moment, à bout portant, il tira un coup de revolver dans la figure de M. Lacroix et s'enfuit. La blessure de M. Lacroix était grave, mais heureusement, elle ne touchait aucun organe essentiel et M. Lacroix est aujourd'hui complètement rétabli.

La gendarmerie de Montcuq prévenue ouvrit une enquête. Ses soupçons se portèrent sur Taurand, qui, avec cynisme, était revenu le lendemain à St-Daunès pour « demander des nouvelles de son oncle ».

Il fut interrogé ; ses explications paraurent louches, mais rien ne permettait d'établir sa culpabilité. On le garda à vue, et il passa la nuit de vendredi dans la salle de sûreté de la gendarmerie de Montcuq.

Le samedi matin, l'interrogatoire ne fournit pas des preuves suffisantes pour justifier son arrestation, les gendarmes lui dirent d'aller déjeuner, puis de revenir.

Taurand partit, mais ne revint pas. Il ne rentra même pas chez lui. Il avait signé sa culpabilité. Et, somme toute, ce fut une habileté de la part des magistrats et des gendarmes de lui laisser sa liberté. Innocent, il serait revenu. Coupable, il fuyait la justice.

Durant un mois, il échappa à toutes les recherches. Sa présence ne fut signalée nulle part dans la région. Où se cachait-il ? Comment a-t-il vécu ?... On ne peut le savoir.

Cela ne pouvait pas durer. Il n'avait chance d'échapper aux recherches qu'en restant éloigné. Mais en revenant au pays il devait forcément tomber aux mains de la justice.

Pourtant, il joua cette chance, mais bien maladroitement, comme on va le voir...

La Voyageuse suspecte

Il vint à Cahors samedi matin. Par quelle voie ? On l'ignore.

Toujours est-il que samedi, vers 4 heures du soir, une étrange voyageuse se présenta à Mme Constant, l'excellente propriétaire de l'Hôtel du Midi, et lui demanda si il y avait une chambre.

Oui, répondit Mme Constant. (Peu avant, la voyageuse s'était adressée à une personne habitant la rue Brive et lui avait demandé où se trouvait l'hôtel du « Lion d'Or ». Et cela prouvait qu'elle ne connaissait guère la ville, puisqu'aussi bien, il y a de nombreuses années que l'hôtel du Lion d'Or a été remplacé par le garage Bénestèbe).

Entrée à l'hôtel, la nouvelle venue déclara à Mme Constant qu'elle prendrait pension pour plusieurs jours, car elle venait à Cahors suivre un traitement que cette dernière.

Dès l'abord, cette étrangère avait suscité la surprise et la méfiance de la propriétaire et du personnel de l'hôtel. Quelle étrange allure et combien peu féminine !

Mais, après tout, cela ne regardait personne et on la conduisit dans une chambre à deux lits où elle s'installa et resta jusqu'au soir. Elle descendit vers 6 heures et demie pour le repas.

Ce fut une nouvelle impression de surprise et de soupçons. La démarche, la voix, la façon maladroite de porter sa toilette, tout décelait en cette étrangère un mystère qui intriguait tout le monde.

« Qu'est-ce que c'est que ce numéro-là ? » se demandait-on.

Et les servantes faisaient part de leurs impressions à Mme Constant qui commençait à être inquiète.

Cependant, la voyageuse prit place

à une table de la salle à manger, près du foyer.

« Oh ! fait froid » lui dit Mme Constant qui pour voir de plus près, s'apprêta à la servir et qui voulait la faire parler.

« Oh ! oui ! » répondit simplement l'étrangère, désireuse évidemment de parler le moins possible. Mais comme cette femme a une voix d'homme, se disait Mme Constant.

On remarqua qu'en s'installant à table, elle plaçait soigneusement son sac à main à terre, près d'elle, entre la chaise et le mur. Enfin, ô stupeur, elle se mit à manger sans retirer les gants rouges sous lesquels elle tenait soigneusement ses mains cachées !

« Voilà un phénomène de femme », se disait le personnel dont la stupéfaction se communiquait aux pensionnaires de l'hôtel, lesquels ne pouvaient s'empêcher de considérer avec une inquiète curiosité cet énigmatique personnage.

Dévisagée par tout le monde, elle ne levait pas les yeux. Elle mangeait glotonnement. Après qu'elle eût consommé plusieurs plats, on lui servit une côtelette qu'elle saisit de ses mains toujours gantées et qu'elle porta ainsi à sa bouche, la dévorant à belles dents. Quant à la bouteille de vin, elle fut achevée en moins de rien.

Pour le coup, on se demanda comment pouvait bien être cette femme habillée à la dernière mode, de la façon la plus élégante et qui se comportait aussi grossièrement.

Alors, quelqu'un feignant d'avoir froid, s'approcha de la cheminée, auprès de la voyageuse et tout à loisir se mit à la détailler.

Elle était maquillée ! Mais comment !!! Ses joues étaient couvertes de rouge jusqu'au menton et avec tant de maladresse que c'en était choquant.

Enfin, écartant son manteau, elle étala ses jambes.

Oh ! oh ! Elles étaient dans des bas de soie couleur chair. Mais, à travers le transparent tissu apparaissait une peau velue, si bien que les poils passaient au dehors.

C'en était assez ! La conviction était faite. Cette voyageuse était un voyagieur. Cette femme était un homme !

Le mystère grandit

Une sorte de crainte mystérieuse se répandait dans l'hôtel. Qu'est-ce que ce client-là ? se demandait-on. Pourquoi essaye-t-il ainsi de se dissimuler ?... La méfiance grandissait autour de lui.

Le personnage, ayant fini de manger, ne s'attarda pas à table. Il regagna sa chambre après avoir dit un bonjour discret.

A tout prix, il fallait savoir le mot de cette énigme ! Dès lors, le personnage fut l'objet d'une surveillance dont il ne se doutait pas...

Et ici nous entrons en plein dans l'indiscrétion...

Une fois enfermé, l'individu se laissa choir sur une chaise, mit sa tête entre ses mains et resta quelques instants songeur.

Puis, il se leva, ouvrit son sac à main, en tira divers objets qu'on ne put distinguer, et les enfilait soigneusement dans la table de nuit.

Ensuite, il se décoiffa. Ce ne fut pas comme on devait que le personnage était peu habitué à semblable coiffure. Le chapeau cloche était enfoncé dans la tête. Il fallut bien du temps pour le sortir.

Ceci fait, le déshabillage continua. Le manteau, les fourrures furent placés sur une chaise. Et voilà notre personnage en combinaison. On va bientôt savoir !...

Bien étroite cette combinaison ! Il faut la retirer par en haut et en passant elle renverse les cheveux sur la figure !... Oh ! voilà une coupe de cheveux qui n'a pas été faite par un coiffeur pour dames !...

Mais allons plus avant ! La combinaison est enlevée ; il reste la culotte. Le personnage va-t-il l'enlever ? Non. Il la laisse tomber et va se mettre au lit sans qu'on ait pu avoir jusqu'à l'évidence la certitude que ses jupons n'étaient pas un travesti !...

Si, pourtant ! On l'aura cette certitude, car le personnage eut grand tort, ce soir-là, de ne pas éteindre la lumière avant d'ouvrir sa table de nuit et, enfin, de dégraffer ses jaretelles !...

Il n'y avait plus de doute possible. La preuve était faite qu'il y avait là un individu prenant grand soin de se cacher...

Bien couché, il n'éteignit pas la lumière. Et dès qu'il entendait un bruit, un pas dans l'escalier ou le couloir, il se dressait et écoutait avec une inquiétude visible.

VANT de fixer son choix sur une voiture, l'homme avisé se renseigne. Puissance, vitesse, confort, références, prix d'achat, font tout à l'objet de ses préoccupations.

La 12-six Peugeot retient son attention ; aucune voiture plus forte ne lui donnera une plus grande satisfaction.

Extrêmement maniable, souple, ses reprises sont aussi sûres que son freinage, c'est donc la voiture de ville idéale.

Sa carrosserie parfaitement insonore, transporte très confortablement quatre ou cinq passagers à des moyennes de plus de 70 km. à l'heure. Elle est donc aussi une voiture de route irréprochable.

Son prix 39.800, en conduite intérieure, 5 places, munie de tous ses accessoires, n'est pas plus élevé que celui de beaucoup de « 4 cylindres »...

Conduite intérieure de grand luxe. 5 places - 4 vitesses - Plate-forme arrière avec malle - Pare-chocs AV et AR - Engins de roues - Essuie-glace - Feux de position - Commandes d'avertisseurs et de phares sur le volant - Tableau de bord très complet. **39.800 fr.**

Renseignez-vous auprès de votre agent Peugeot.



L'arrestation et le drame

Mattée de dire que le personnel de l'hôtel, renseigné, ne dormit pas tranquillement, durant la nuit de dimanche.

Dimanche, M. Solinac, Commissaire de police, informé de ces faits, envoya les agents Mercadier et Meyre à l'Hôtel du Midi, avec mission de demander ses papiers à la « voyageuse » et, au cas où elle n'en aurait pas et où son attitude serait bizarre, de la conduire au bureau de police.

Les agents se rendirent à l'Hôtel et montèrent à la chambre occupée par la voyageuse.

Ils frappèrent à la porte : la voyageuse ouvrit.

L'agent Meyre lui demanda ses papiers. Elle déclara ne pas en avoir. Mais pendant qu'ils lui parlaient, les agents l'examinaient. Leur conviction fut vite faite. C'était un homme qu'ils avaient en leur présence. Ils l'invitèrent à les suivre au bureau de police, car, lui dirent-ils, c'est une formalité obligatoire pour tous ceux qui n'ont pas de papiers.

La voyageuse ne protesta pas. Elle prit son sac à main et suivit les agents. Très calme, sans se presser, elle descendit l'escalier, traversa la cour de l'hôtel et s'engagea, à la suite des agents dans la rue Castagné.

La rue est étroite. C'est à peine si deux personnes peuvent marcher de front.

L'agent Meyre passa devant la voyageuse derrière laquelle se plaça l'agent Mercadier. La voyageuse marchait tranquillement.

Toutefois, les agents la surveillaient, car ils ne doutaient point d'avoir affaire à un homme et solide ment bâti.

Ils avaient raison d'ouvrir l'œil, car, à peine à moitié rue, la voyageuse ouvrit son sac, y plongea la main et sortit un revolver.

L'agent Mercadier vit le geste : il saisit la « femme » à bras-le-corps, la ceinturant solidement, tandis que l'agent Meyre lui asséna un formidable coup de poing de masse derrière la nuque.

Une détonation éclata et l'individu s'affaissa retenu par l'agent Mercadier. Un peu de sang jaillit du front et éclaboussa le mur.

Que s'était-il passé ? L'individu n'avait pas voulu se suicider, mais essayer de se défaire des agents qui le conduisaient. Seulement le coup de poing de l'agent Meyre fit dévier l'arme et envoya la balle dans la tête de l'assassin.

Aux bruits de la détonation, les voisins et des passants accoururent. M. le Commissaire de police prévenu arriva sur les lieux et fit placer le blessé dans l'omnibus de Mme Grellet qui le porta à l'Hôpital.

Malgré sa blessure, l'individu n'avait pas perdu connaissance. Il ne paraissait même pas souffrir. Les agents le placèrent au milieu d'eux et le tinrent solidement.

C'était l'assassin de St-Daunès

Au moment où on l'entraînait à l'hôpital sur une civière sa physionomie était si normale qu'on ne soupçonnait qu'il avait une balle dans la tête. Sa vigueur paraissait si peu diminuée que les agents — qui avaient des raisons de se méfier — le tenaient solidement, cabriolet au poing.

Déshabillé, on lui trouva des dessous très élégants, sur un corps vigoureux, mais d'une saleté repoussante. Dans les poches d'une chemise d'homme on trouva 14 billets de 100 francs.

Dans la chambre, on l'attacha à son lit et un agent le surveilla.

Mais quelle est l'identité de cet homme ? On l'interrogea ; il ne répond pas.

On fouilla dans le sac à main où l'on trouva une somme de 21.150 francs en billets de banque et une carte d'identité avec photographie portant le nom : Constant Taurand.

Un gendarme présent observa : « Mais, Taurand, c'est l'assassin de St-Daunès ! »

Et c'était bien lui ! M. le docteur Peindaries, examina le blessé. Celui-ci fut radiographié. La balle avait pénétré à la racine du nez, et était logée au-dessus de l'arcade sourcilieuse gauche. Le cerveau était atteint. Le docteur fit un premier pansement au blessé qui fut, peu après, examiné par M. le Docteur Calvet, médecin légiste. Celui-ci estima qu'une opération urgente n'était pas possible.

Le blessé fut veillé, gardé à vue par un agent de police. Dans la nuit, il réussit à se défaire des liens qui l'attachaient. Il se dressa sur son lit. L'agent le saisit, le fit recoucher et un infirmier le ligotta.

Le docteur légiste se rendit bientôt compte que toute opération était inutile. La matière cérébrale avait été touchée. Depuis lundi, Taurand est dans le coma.

Les achats dans Cahors

L'enquête a pu établir que Taurand était arrivé samedi matin à Cahors où il fit tous ses achats pour se travestir.

Vers 10 heures, il se rendit chez M. Grandcour, mercier où il commanda un sac à main, des mouchoirs, une paire de gants qu'il paya avec un billet de 100 francs.

Puis, pénétra dans le magasin de modes dirigé par Mlle Marthe. Il demanda un chapeau pour « sa femme ». Deux chapeaux lui furent présentés. Il en choisit un, le plus cher. Il paya. Mlle Marthe lui ayant fait observer que ce chapeau ne pourrait convenir qu'à une femme qui avait les cheveux coupés, Taurand répondit que la femme avait les cheveux courts.

Taurand se rendit chez M. Audouart (Maison Lasvènes).

Ici, ce fut plus long. Il acheta un manteau beige avec poches, 190 fr. ; une fourrure en chacal, 180 francs ; une robe beige foncé, 130 francs, une combinaison jersey gris-bleu, 90 fr.

Il demanda, en outre, une paire de culottes ; M. Audouart lui dit qu'il ne tenait pas cet article, mais il le conduisit dans le magasin Paulus, rue Foch.

Taurand revint peu après avec une culotte bleue.

M. Audouart remarqua bien que ce client était mal attiré. Coiffé d'une casquette, il portait sous une pèlerine en drap une veste de chasse en piteux état. Il était chaussé de gros souliers ferrés, et son pantalon était très sale. Comme le client avait dit que c'était pour sa femme qu'il faisait les emplettes, et que, à cette époque, bien des campagnards ne se mettent pas en tenue pour venir à la ville, il n'attacha aucune importance à la tenue du client.

Toutefois, il lui demanda d'où il était : « De Labastide », répondit le client. — « De Labastide-Murat ? » — « Oui, mais un peu plus loin. » — « De Comiac, de Soutomès, peut-être », interrogea M. Audouart. — « Oui, dans les environs », répondit Taurand.

Celui-ci paya les 539 francs qu'il devait. « Vous me ferez bien la remise des 9 francs », dit-il à M. Audouart. Sur refus, il paya sans sourcilier.

Il demanda qu'on veuille bien mettre tous ces vêtements dans un carton. M. Audouart voulait en faire deux paquets. « Non, pressez-les et mettez-les dans un seul carton. »

Quand le paquet fut prêt et payé, M. Audouart dit au client : « Pour la somme que vous venez de dépenser chez moi, vous avez droit à une prime. Il lui offrit un superbe cache-pot en grès. « Oh ! non ! merci », répondit Taurand. « J'en ai chez moi un assez grand nombre. » Il refusa de l'emporter.

Il prit le colis et partit. Au moment où il était sur le seuil du magasin, il demanda à Mme Audouart : « Vous ne vendez pas de bâton rouge pour maquillage ? » — « Non », répondit Mme Audouart, mais vous en trouvez, ici, dans la rue même, chez des coiffeurs. »

Et Taurand se rendit chez M. Popovitch. Il alla se munir ensuite d'une paire de souliers jaunes avec bride en cuir, et d'une paire de bas couleur chair.

Il quitta la ville en emportant son colis : où se rendit-il pour mettre bas ses vêtements masculins et s'habiller en femme ?

Un pensionnaire de l'Hôtel du Midi, qui était le soir, dans la salle où la voyageuse était installée, déclare l'avoir rencontrée sur la route de Toulouse, vers 3 heures 1/2.

Elle aurait donc trouvé asile dans quelque cabane ou maison situées dans ces parages.

L'enquête l'établira peut-être : ce serait même nécessaire, pour savoir si Taurand n'a pas eu de complices.

Car si Taurand n'est pas un indi-

vidu très intelligent, c'est un bandit d'une rare audace.

Qu'a fait le bandit depuis St-Daunès ?

On connaît son exploit de St-Daunès. Qu'a-t-il fait, où a-t-il gité, de quoi a-t-il vécu depuis le 23 novembre, date de sa fuite de la gendarmerie de Montcuq ?

Il est certain qu'il s'est tenu caché — comme le prouve l'état de saleté de son corps — dans la région de Miramont, de Bourg-de-Visa.

Et c'est là qu'il a préparé le récent cambriolage qui l'a procuré son argent.

Taurand a été trouvé porteur d'une somme de 21.150 francs. Or, un billet fut commis chez M. Bonnet, marchand de bois à Bourg-de-Visa. 30.000 francs en billets furent emportés par le cambrioleur qui n'est autre que Taurand.

Comment et où a-t-il dépensé la différence ?

Taurand a-t-il eu des complices qu'il a payés ? Aussi bien, dans la journée de lundi, deux femmes et un homme se sont rendus à l'hôpital et ont demandé à voir « M. Taurand » !

Mme Rigal, l'excellente concierge, ne comprit pas sur le moment. « Qui demandez-vous ? », dit-elle. — « M. Taurand. »

Alors, on voit d'ici la réponse. « Taurand ? Allez demander, pour le voir, l'autorisation à M. le Procureur de la République où à M. le Commissaire de police. Allez-vous-en. »

Les trois personnes se regardèrent et ne bronchèrent pas : « Vous avez compris ? », leur dit Mme Rigal : « Allez-vous-en. »

Et les trois personnes sortirent de l'hôpital.

Quelles étaient ces trois personnes ? Des amis ou des victimes ?

Taurand est, à l'heure actuelle, en train d'agoniser. L'action de la justice sera éteinte avant peu de temps.

Mais à quels autres exploits se serait livré ce bandit qui avait peut-être espéré qu'habillé en femme il pourrait dépister la police ou commettre plus facilement un nouveau méfait ?

Quoi qu'il en soit, on a trouvé dans la seconde table de nuit qui est placée dans la chambre où il coucha à l'Hôtel du Midi, des objets qu'il avait cachés : une boîte de poudre de riz, un bâton de rouge, un rasoir Gillette, des balles de revolver et un long couteau à cran d'arrêt.

On voit qu'il était bien outillé. On ne peut que féliciter les personnes qui surent découvrir, dans la femme maquillée, un homme, un bandit dangereux.

Leur perspicacité est tout à fait méritoire et on doit, également, sans réserve, adresser des éloges au sang-froid, à l'énergie des agents de police Meyre et Mercadier qui ont risqué leur vie de bien pensés.

Mercredi matin, le Parquet de Cahors a reçu le télégramme suivant, daté de Paris :

« Appelez amandier près Taurand ou blessé. Signé : Taurand père. »

Or, ce télégramme a pu difficilement être envoyé par le père de Taurand qui se trouvait à Cahors lundi soir et qui se rendit à l'hôpital où il essaya de voir son fils, sans se faire connaître.

Mercredi soir une perquisition a été faite dans une maison de Saint-Georges où l'on croyait que Taurand s'était déshabillé. Elle n'a donné aucun résultat.

000

CAHORS LE RÉVEILLON DE NOËL

La fête de Noël a été célébrée à Cahors avec son éclat habituel. La nuit est courte, à Noël. Les cafés, les restaurants restent ouverts tard, car la jeunesse est attirée par le réveillon.

Nos confrères des grandes villes signalent que les établissements ont eu une clientèle nombreuse qui a apprécié des menus de première qualité.

Nous voulons bien croire nos confrères : mais nous parions que les réveillonneurs de Cahors n'auraient pas changé leur place avec celle de réveillonneurs des grands restaurants.

Là, si c'est bon, c'est très cher. Une note trop poivrée gêne la digestion !

A Cahors, tout a été bon et à un prix très raisonnable. C'est au moins ce que nous affirmons de nombreux réveillonneurs.

Et comme à l'appui de leur affirmation, ils montrent menu et note, il n'y a qu'à s'incliner et manifester un regret de n'avoir pas assisté à la fête.

passée dans le calme le plus complet, qu'aucun incident regrettable ne s'est produit.

L. B.

A la Préfecture

M. le Préfet ne recevra pas à l'occasion des Fêtes du Nouvel An.

Arbre de Noël

La fête de l'Arbre de Noël organisée par l'Association des Anciens élèves du lycée Clément-Marot, au profit des élèves des écoles laïques, a obtenu un vif succès.

Pour cette fête enfantine, de nombreux dons avaient été faits, ce qui permit de donner aux enfants de nombreux objets et de les régaler de délicieuses friandises.

Tous se montrèrent ravis, leur joie était réelle et ils la manifestèrent bruyamment.

Le père Noël, — Mlle Amy, — était chargé de la distribution. Elle s'acquitta de sa mission avec un tact et une grâce charmante.

Les papas et les mamans remercièrent vivement les organisatrices de cette gentille fête enfantine, et notamment Mme Barreau, présidente de l'Association et Mlle Amy.

Obsèques

Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Nègre, mère de M. Nègre, typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot ».

Aux obsèques qui ont été célébrées mardi, une foule considérable de camarades, d'amis, se pressait derrière le char funèbre, qui était recouvert de belles couronnes dont l'une avait été offerte par le personnel de l'imprimerie.

Nous prions M. Nègre qui, il y a quelques mois, eut la douleur de perdre son père, de vouloir bien recevoir, ainsi que sa famille, nos sincères condoléances.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort subite de M. Péfourque, ancien négociant, décédé, mardi soir, à Cahors.

M. Péfourque avait été souffrant durant 3 ou 4 jours, mais son état de santé paraissait tout à fait satisfaisant.

Mardi soir, vers minuit, il était emporté par une embolie. Cette mort a vivement ému tous ceux qui connaissaient M. Péfourque.

Nous adressons à Mme Péfourque, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Coopérative maraîchère de Cahors

La Coopérative des Producteurs maraîchers de Cahors informe le public qu'elle organise la vente en gros et au détail des légumes frais à la Halle à compter du 2 janvier prochain.

Cette organisation a pour but de mettre en relation directe le producteur et le consommateur. Les prix qui seront pratiqués au cours de ces ventes seront certainement avantageux pour les consommateurs de notre cité qui ne manqueront pas de venir s'y approvisionner.

L'Union des producteurs maraîchers de Cahors a pensé en réduisant le nombre des intermédiaires diminuer les frais qui pèsent sur la marchandise et pouvoir offrir à meilleur compte aux consommateurs.

Le marché sera ouvert de 7 heures à midi. Les samedis et jours de foire toute la journée.

Société d'habitations à bon marché

Le Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitations à bon marché tiendra une réunion le lundi 31 décembre à 20 h. 30, salle du café Barreau.

Ordre du jour : Location d'un bureau; Achat de terrains; Organisation de la Conférence-concert; Fixation de la date de la prochaine assemblée générale.

Les personnes ayant des renseignements à demander peuvent se présenter avant la réunion.

Bal des Rois

Suivant une tradition chère aux Cadurciens, notre club doyen, le Vélo-Sport Cadurcien organise pour le mardi 8 janvier prochain sa soirée dansante annuelle, le Bal des Rois, qui remporte chaque année un si vif succès.

Rien n'a été négligé par les organisateurs, pour donner un vif éclat à cette fête de la jeunesse.

Un orchestre de choix et un jazz-band ont été engagés. En outre, au cours de la soirée, il y aura distribution de surprises et élection de la Reine des Sports, au moyen de la fameuse galette des Rois.

Les invitations aux jeunes filles vont être lancées incessamment. Les cartes d'entrée, du prix de 5 francs, sont en vente dès maintenant chez M. Duthil, coiffeur, rue Président-Wilson.

Nous reparlerons de ce bal inaugural de la nouvelle année, qui verra s'amuser dans la coquette salle du Palais des Fêtes toute la jeunesse cadurcienne.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Club Athlétique Périgourdin (Réserves) bat Aviron Cadurcien (1) par 8 points (2 essais 1 but) à 6 points (2 essais).

Après un déplacement des plus durs, nos équipiers disputèrent dimanche à Périgueux cette partie avec courage et ne se laissèrent pas intimider par la valeur du quinze adverse.

D'entrée, les Périgourdins voulurent imposer leur jeu; chez nous, on joue à quatorze. Par leurs lignes arrières, dans le premier quart d'heure, Périgueux ouvre le score par un bel essai. Alazard, Besombes font leur rentrée, notre ligne d'avants se réorganise et ne se laisse pas battre en touche, ni en mêlée où nous avons le ballon le plus souvent.

Ça joue de part et d'autre, on assiste à une belle partie malgré un brouillard fort épais et la pluie qui tombe.

Nos hommes méritent des félicitations, ils se sont bien défendus et ont su attaquer quand il a fallu. Après une telle partie, tous les espoirs sont permis pour les prochaines rencontres officielles.

Aux joueurs, à faire un sérieux effort, leur équipe a les éléments nécessaires pour vaincre; qu'ils le comprennent et ils sauront encore mieux où est leur devoir de vrais sportifs cadurciens.

Aviron Cadurcien (Section A. S. P. O.)
Dimanche, 23 décembre l'A. S. P. O. de Cahors a pris brillamment sa revanche sur le C. A. P. O. de Limoges en le battant par 3 buts à 0.

Dès le coup d'envoi, les « rouge et noir » prennent l'offensive et marquent 3 buts. Puis le jeu se cantonne dans le camp des « jaunes » jusqu'au repos. Les quelques offensives du C. A. P. O. ne dépassent pas les arrières cadurciens dont les renvois sont impeccables.

La seconde mi-temps fut plus terne et rien ne fut marqué. Le jeu fut cependant le plus souvent à l'avantage des Cadurciens qui ne purent conclure.

Il est regrettable que le public ne vienne pas plus nombreux au Stade les jours où il y a un match d'Association. Nous espérons que le nombre augmentera aux prochaines rencontres.

Après le match les joueurs de l'A. S. P. O. apprennent avec plaisir la victoire des Jeunes Cadourciens et adressent leurs félicitations à leurs camarades.

Frégate Cadurcienne

Dimanche dernier, notre jeune société rencontrait sur son terrain des « Lillas » le « onze » de Castelnaud-Montravier. Au début de la partie, les visiteurs semblent dominer, sans cependant pouvoir conclure. Nos « vert et blanc » se ressaisissent, et grâce à la cohésion de leur ligne d'avants, ils ouvrent le score, par un joli but. A la remise en jeu, Castelnaud repart à l'attaque, mais la défense des arrières cadurciens ne laisse rien passer. A signaler, la partie splendide du goal, qui durant cette première mi-temps a eu des arrêts magnifiques. Le repos arrive avec une avance de deux buts. A la reprise, la ligne d'avants des visiteurs fait des prodiges et leurs efforts mènent les hostilités dans les buts Cadurciens. Quelques joueurs se stagèrent chez eux, en particulier l'ailier gauche, les deux arrières et le demi-centre. Finalement, la partie se termine en faveur de la Frégate par 4 buts à 0.

L'équipe de notre société semble maintenant au point pour affronter les championnats du Lot. A signaler la partie du demi-centre, qui s'avéra toujours un bon distributeur.

Le capitaine s'est montré comme d'habitude à la hauteur de sa tâche. Les avants, bons dans l'ensemble, manquent de shétoles, défaut qu'il faut corriger au plus vite.

Les Jeunes Cadourciens

Championnat de football de la Haute-Auvergne. — Les Jeunes Cadourciens battent Etoile Sportive de Maurs, par 7 à 0.

Par cette nette victoire, les J. C. se sont qualifiés pour jouer la demi-finale qui les opposera probablement à la Générale d'Aurillac. Les Maurois furent dominés de façon presque constante; ils se défendirent très bien et leur goal fournit une excellente partie. L'équipe des J. C. s'est révélée, une fois de plus, homogène et bien en souffie. L'arbitrage de M. Maisonneuve, délégué par l'U. R. H.-A., fut très bien apprécié.

Dimanche prochain, 30 décembre, les Jeunes Cadourciens (1) se rendront à Puy-Evêque pour rencontrer l'équipe locale, et les Jeunes Cadourciens (2), recevront sur le terrain de St-Ambrise le onze correspondant de Douelle.

Football-Association

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Après une saison l'équipe des Junies avait battu Catus par 8 à 2. Nos notons avec plaisir les progrès accomplis par l'équipe de Catus.

Football-Association. — Dimanche 23 décembre l'équipe de football-association de Catus bat « La Fraternelle » des Junies par 2 à 0.

Campla de la Ligue mérite des éloges. Le terrain admirablement tracé facilita son travail.

Le public très nombreux fut correct et ne manifesta qu'avec impartialité. Je féliciterai donc les vainqueurs, mais qu'ils reconnaissent que de vifs encouragements vont aux vaincus.

Beaucoup d'allant et de cœur chez eux. Les moyens physiques ne leur font pas défaut, mais les qualités sont trop individuelles. Ils furent assez souvent dangereux à la fin de la première mi-temps et à la fin de la partie surtout, mais manquèrent de maîtrise devant les bois.

Je ne peux aussi m'empêcher, en terminant, d'adresser un reproche aux Cadurciens. Il était déplaçant de constater que parmi eux, certains joueurs préféraient des mines de dédain et faisaient à voix basse des réflexions qui ne sont que l'indice d'une mauvaise conception sportive. J'admets qu'ils fussent contents, fiers même de leurs exploits, mais pas au point de se croire des maîtres incontestés. Les parties de football sont encore trop considérées comme des rivalités et non comme des relations entre jeunesses de différentes villes.

Un spectateur.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

On entendra, avec son orchestration moderne, toutes les dernières danses exécutées par les meilleurs orchestres du monde.

tombant à gros flocons, faisait un blanc manteau sur notre région.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

La température s'étant adoucie dans la matinée et quelques gouttes de pluie, succédant à la neige, à 11 heures tout avait disparu, et il ne restait plus de trace de neige.

POUR VOS ÉTRENNES !!!

Vous devez choisir
**UNE CHOSE JOLIE,
DE BON GOUT,
SURE DE PLAIRE**

LA MAISON BOUZERAND ET BERNES

Grâce à son CHOIX UNIQUE de Petits Meubles
Glaces, Tapis, Fauteuils, Coussins.....
EST TOUTE INDIQUÉE

Voyez son Exposition, 105, Boulevard Gambetta
Ce qui n'est pas à l'étalage se trouve à l'intérieur

Livraison Rapide par Camions dans toute la Région

Arondissement de Figeac
Cajarc
L'arbre de Noël. — Dimanche, 23 décembre, à eu lieu, à l'école publique des filles, la fête de l'arbre de Noël, sous la présidence de M. Andrieu, Maire, assisté de plusieurs conseillers municipaux.

Un chœur, accompagné sur le violon, par M. Couyba, a ouvert la séance, puis sont venus des monologues et chansonnettes par les tout petits; quelques saynètes par les jeunes élèves, puis est venu le clou de la soirée; une scène comique par Mlle Ségala et Doulan auxquelles nous adressons nos félicitations et qui ont été vigoureusement applaudies.

M. le Maire prend ensuite la parole. Il félicite institutrices et instituteurs d'avoir rendu par des fêtes, l'école agréable aux élèves qui y viennent ainsi volontiers, alors qu'autrefois ils la fuyaient comme un prison.

Il les assure de tout son concours et de celui du Conseil municipal et les remercie, au nom de la ville, et de la population (Vifs applaudissements).

Enfin l'arbre de Noël bien décoré et auquel pendent de nombreux jouets et objets utiles est découvert et le tout est distribué aux petits et à tous des bons, gâteaux et des oranges.

Le public nombreux et enthousiasmé de la fête. Le soir, une nouvelle représentation est donnée pour ceux, très nombreux, qui n'ont pu entrer dans la salle pour la matinée.

Rue Centrale. — Les travaux de réparation de la rue Centrale sont commencés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de leur avancement.

Assier
Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de notre sympathique compatriote M. Pechmalbec Augustin, Receveur Buraliste à Orléans, 11, rue Michelet, décédé à l'âge de 66 ans, après une longue maladie.

Nos sincères condoléances à la famille.

St-Céré
Foire du 22 décembre. — Foire aux bestiaux: veaux, de 6,50 à 7,50; le kilo; bœufs de travail, 4,800 à 5,400; taurillons, 3,200 à 3,800; vaches, 3,000 à 3,600; génisses, 2,000 à 2,600, le tout la paire.

Place des Robinets: pores gras, 333 à 380 francs les 50 kilos; porcelets, 130 à 200 fr. pièce.

Place de l'Arval. — Brebis d'élevage, 140 à 160 fr. pièce.

Place du marché. — Froment, 106 à 110; seigle 25 à 80 fr.; sarrasin, 80 à 85 fr. Avoine, 40 à 44 fr.; pommes de terre, 34 à 38 fr.; châtaignes, 32 à 38 fr. le tout le sac de 80 litres; cerneaux, 10 à 11 fr. le kilo.

Place de l'Eglise. — Poules 5 fr. à 5 fr. 50; poulets, 5 à 5 fr. 50; lapins, 4 fr.; dindes, 6 fr. 50; dindons, 5 fr. 50; oies, 8 à 9 fr.; beurre, 11 à 12 fr.; fromage, 6 fr. 50, le tout la livre; œufs, 8 fr. 50 à 9 fr. la douzaine.

Arondissement de Gourdon
Salviac
Probité. — Louis Liarsou, charron à Salviac, a trouvé sur la voie publique, non loin de la Halle aux grains, une pélerine de dame qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Nos félicitations pour cet acte de probité.

Les truffes et les foies d'oie. — Au marché du 20 décembre l'apport des foies d'oie était de 150 kg. environ, les acheteurs étaient nombreux. Prix extrêmes: 68 à 70 fr. le kg.

Les truffes étaient plutôt rares comparativement au marché des années précédentes. Apport 100 kg. environ, 80 à 100 fr. le demi-kilo.

Thédirac
Accident de travail. — Le chauffeur Coudrier Jean du dépôt de Limoges, habitant au Petit Mas, maison Tranchant à Limoges, s'est blessé sur le train n° 45 (Montauban-Limoges) sur machine n° 4573, en ouvrant la prise d'eau du tender, il eut la main droite serrée entre le levier de commande du clapet de prise d'eau et un guide ce qui occasionna une plaie contuse à la main droite, face dorsale, au niveau de la tête du 2^e métacarpien.

Le docteur Raymond a prescrit un repos de huit jours.

Livraison des Tabacs
Tableau indiquant l'ordre et la date de la livraison des communes.

MAGASIN DE CAHORS
Echantillons, 18 janvier 1929.
Porte-graines 21 janvier 1929.

Contrôle de culture de Cajarc
1^{re} Commission. — St-Sulpice, 21 janvier 1929; Bédun, 21; Boussac, 21; Corn, 22; Espagnac-Ste-Eulalie, 22; Breugnot, 22; Marcihal, 23, 24; Blars, 24, 25; Bergany, 25; Limogne, 25; Lugagnac, 25; Vairat, 25.

2^e Commission. — Orniac, 21 janvier 1929; Cabrerets, 21, 22; Frontenac, 22; Gréalou, 22; Faycelles, 22; Carayrac,

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier Cours du Cours du 14 Nov. 21 Déc.

Fonds d'Etat

Table of bond prices including 3 0/0, 4 0/0, 5 0/0, and 6 0/0 series.

Crédit National

Table of Credit National bond prices.

Crédit Foncier

Table of Credit Foncier bond prices.

Ville de Paris

Table of Paris City bond prices.

TOIT FAMILIAL DE FRANCE

Société Mut. Française d'Epargne et d'habitation

FACILITE A TOUS

la construction ou l'acquisition d'une Maison payable en 10, 15 ou 20 ans



55 MILLIONS. Souscriptions en cours: 37 millions. Notices et renseignements gratuits...

LA VIGNE NOUVELLE

Hybrides producteurs directs

Henri DOLS

Viticulteur

Bouziès-Bas - St-Géry (Lot)

BOUTURÉS ET RACINÉS

Seibel, Coudere, etc

Prix par correspondance

Importante Banque dem. Agents et Correspondants sérieux et actifs toutes régions.

OPTIQUE MÉDICALE

Pour votre vue, adoptez les articles en vente à la maison N. BESSON

Armurerie-Coutellerie

Optique

33, Boulevard Gambetta

CAHORS

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant

notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1928.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Étranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris (13^e).

Si vous aimez les belles affiches...

...Écrivez à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans qui vous enverra, sur demande, la liste de ses affiches illustrées, signées des maîtres de l'affiche, et constituant une magnifique collection d'une haute valeur artistique: Grands Châteaux de la Loire, Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne, de l'Auvergne, du Centre de la France, des Pyrénées, etc...

Le prix de ces affiches est fixé à 7 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 50 par affiche en sus).

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire pour tout achat de 6 et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

Pour renseignements et vente adressez-vous à Paris au Bureau de la Publicité, 1, place Valhubert.

Pour l'achat sur place allez soit à l'Agence Voyageurs, 16, Bd des Capucines, à Paris, soit à la gare de Paris-Quai d'Orsay.

On fait savoir à qui il appartient: Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil du Lot, le douze octobre mil neuf cent vingt-huit, enregistré et signifié à avoué, lequel jugement ordonne le partage de la succession de dame Veuve GIRAUD, née Marie MATHET, quand vivait propriétaire à « la Croix de Cahors » commune de Cahors, où elle est décédée le sept août mil neuf cent vingt-six, et préalablement au dit partage, ordonne la licitation des dits immeubles dépendant de la dite succession.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: 1^o dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentant maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne au lieu de la troisième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: L. PARAZINES.

Etude de Maître François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le Tribunal Civil du Lot, rue Saint-Pierre, Cahors

Vente sur surenchère du sixième

D'UNE PETITE PROPRIÉTÉ RURALE

sise à la « Croix de Cahors », commune de Catus

Dépendant de la succession de Marie MATHET, Vve GIRAUD

L'adjudication aura lieu le JEUDI DIX-SEPT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à DEUX HEURES DU SOIR, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal Civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors.

On fait savoir à qui il appartient: Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil du Lot, le douze octobre mil neuf cent vingt-huit, enregistré et signifié à avoué, lequel jugement ordonne le partage de la succession de dame Veuve GIRAUD, née Marie MATHET, quand vivait propriétaire à « la Croix de Cahors » commune de Cahors, où elle est décédée le sept août mil neuf cent vingt-six, et préalablement au dit partage, ordonne la licitation des dits immeubles dépendant de la dite succession.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de: 1^o dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

Les époux GIRAUD-MONTARON, et GIRAUD-LACAZE, avoués défendeurs, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Clémenceau, encore d'autre part.

Il a été procédé, le jeudi treize décembre mil neuf cent vingt-huit à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet par le Jugement précité, à la vente sur licitation, en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de la dite succession et ci-après désignés.

Au jour indiqué l'unique lot

des dits biens immeubles a été adjugé moyennant le prix de six mille cinq cents francs à Maître DIDIER, avoué, qui a déclaré command par Madame Mathilde GENIÈS, veuve MARLAS, demeurant à Pétineau, commune de Cahors.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil du Lot, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-huit, Maître SÉGUY, avoué près le dit Tribunal, agissant au nom et comme mandataire de Madame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, n° 25, à Paris, a déclaré surenchérir du sixième le prix du dit lot.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, Aux poursuites et diligences de: dame Eugénie GIRAUD, veuve CHAPOULAUD, demeurant rue Sarrette, numéro vingt-cinq, à Paris, demanderesse, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil du Lot, Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre, d'une part;

Et 2^o Monsieur Jean GIRAUD, demeurant à Paris, rue Daubigny, numéro onze bis; 3^o Dame Antoinette GIRAUD, épouse ROBERT, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, cité des Fleurs, numéro sept;

Tous les susnommés, défendeurs, ayant pour avoué constitué Maître François SÉGUY, avec élection de domicile en son étude, à Cahors, rue Saint-Pierre, d'autre part;

Et 5^o Dame Marie GIRAUD, épouse Robert MONTARON, et ce dernier pris pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Pechdelprat, commune de Cahors, d'autre part.

quelquefois, monsieur Fernand. Je l'ai souvent trouvé à genoux, vous entendez, à genoux devant elle, comme si c'était la sainte Vierge; et, du matin au soir, il ne la quittait pas des yeux. Dire que maintenant, c'est fini, fini... qu'il ne la verra plus!

Ses larmes redoublaient. Elle les essuya, disant d'une voix entrecoupée: — Et qu'est-ce que je ferai, une pauvre bourgeoise comme moi, si Monsieur veut se détruire?... Est-ce que je suis assez savante pour lui trouver des consolations?... Je lui parlais bien du bon Dieu, mais... on n'ose pas...

— Rassurez-vous, Marianne, dit le jeune homme, il est bien courageux, il a plus de force que vous ne croyez.

À ce moment, ils tressaillèrent l'un et l'autre.

De la chambre venait un gémissement rauque, une plainte longue, qui finit dans un cri.

— Allez-y, monsieur Fernand, allez-y! murmura la vieille femme alarmée; si c'était un nouveau malheur!

(A suivre)

On entendait aussi le frêle battement de la pendule qui mesurait, seconde par seconde, rigoureusement, les heures de la présence funèbre.

Fernand Guéméné tout à coup éprouva une gêne de s'attarder en tiers dans ce tête-à-tête suprême des deux amants. Quoi! il eût été importun et indiscret de se mêler à l'intimité sacrée du premier jour d'union, alors que devant les époux s'amoncèlent, radieuses, les joies promises, et, le dernier jour venu, la part des joies épuisées, il pourrait sans indélicatesse violer les brefs instants de l'intimité mortuaire?...

À pas de loup, il s'écarta du lit, gagna la porte, presque honteux d'être là. Sans bruit, il sortit.

Dans le vestibule, où régnait une pénombre, la vieille femme de chambre, qui l'avait connu enfant, l'arrêta au passage: — Ah! monsieur Fernand! quelle perte! quelle perte!

Les larmes coulaient dans les rides de son visage fripé. Elle portait la coiffe de Quimper, semblable à un hennin tronqué, avec deux brides de batiste